



## Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires CGT

Montreuil, le 20 mai 2016

Madame Annick GIRARDIN  
Ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation  
et de la Fonction publique  
80, rue de Lille  
75007 – Paris

*Nos réf. : JMC/CJ-A*

*Objet : Préavis de grève pour le 26mai 2016.*

Madame la ministre,

Le projet de loi gouvernemental sur le Code du Travail est maintenu par le Président de la République et le Gouvernement alors que la mobilisation légitime qui en exige le retrait ne faiblit pas, bien au contraire.

Le recours inacceptable et scandaleux au 49.3 a interrompu un débat démocratique essentiel. C'est une nouvelle et triste étape dans les mauvais coups de l'exécutif qui est aussi un aveu de faiblesse.

L'UGFF-CGT continue résolument à estimer que la promotion d'un Code du Travail du XXIème siècle, porteur de droits et de garanties pour les salariés, s'oppose toujours frontalement au texte que cherche à imposer le Président de la République, le Premier ministre et la ministre du travail, texte qui lui est porteur de lourdes régressions. C'est pourquoi, plus que jamais, nous en exigeons le retrait.

Afin de permettre aux personnels de la fonction publique de l'Etat de participer à la mobilisation unitaire prévue le 26 mai, la présente correspondance vaut préavis de grève pour la journée du 26 mai ainsi que pour les nuitées en amont et en aval.

Je vous prie d'agréer, Madame la ministre, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général de l'UGFF  
*Jean-Marc CANON*